

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La commune de Crayssac et la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors informent du lancement de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLUi, plan local d'urbanisme intercommunal, dans le cadre de la création d'un parc photovoltaïque sur des parcelles utilisées comme carrière.

Le parc photovoltaïque proposé sera exploité par la société BORALEX. Il occupera au total 8,96 ha clôturés divisés en quatre îlots. Il est porté par la société BORALEX pour une puissance d'environ 8,16 MWc.

Durant la phase de concertation publique :

- Une note explicative de présentation du projet est mise à disposition du public dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et de la commune de Crayssac, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Le contenu de ce dossier de présentation est également disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.
- Un registre destiné à recevoir les observations du public est mis à disposition du public dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors et en mairie de la commune de Crayssac.
- Le public peut s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :

- En les consignant dans un des registres indiqués ci-dessus, et/ou en les adressant par écrit à :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
CONCERTATION SUR LA DECLARATION DE PROJET - CRAYSSAC
Service de la planification
72 rue du Président Wilson, 46000 CAHORS

- Et/ou en les adressant par voie électronique à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, à l'adresse suivante :
planification@grandcahors.fr